

**L'ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE
AU LYCÉE ANNA JUDIC**

OU

**LA CULTURE À LA PORTÉE
DU PLUS GRAND NOMBRE**

UNE VOLONTÉ D'ANCRER ET DE DÉVELOPPER
LES CONNAISSANCES ET LES PRATIQUES
ARTISTIQUES EN MILIEU RURAL.

CET ENSEIGNEMENT SE DÉCLINE EN
TROIS ENSEMBLES BIEN DISTINCTS MAIS
QUI FONTIONNENT EN SYNERGIE :

- + L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ
- + L'OPTION FACULTATIVE
- + L'ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION



CONTACT

LYCÉE ANNA JUDIC
37 RUE DE LA LIBERTÉ 21140 SEMUR
TEL : 03 80 89 70 00
COURRIEL : 0210047M@AC-DIJON.FR
SITE : HTTP://LYC21-ANNAJUDIC.AC-DIJON.FR/

**L'ENSEIGNEMENT
DU
THÉÂTRE**



LYCÉE ANNA JUDIC

37, RUE DE LA LIBERTÉ - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS
TÉL. : 03 80 89 70 00 - FAX : 03 80 97 30 10
MÉL : 0210047M@AC-DIJON.FR

L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Cet enseignement s'adresse aux élèves de **Première et Terminale littéraires** exclusivement. Les élèves reçoivent un enseignement théorique assuré par deux professeurs de Lettres titulaires de la certification complémentaire "Théâtre – Expression dramatique" et d'un enseignement pratique dirigé par plusieurs metteurs en scène professionnels dont le partenariat est financé par la D.R.A.C. de Bourgogne.

Les élèves bénéficient également d'une **école du spectateur** qui leur permet d'assister chaque année à **une bonne quinzaine de spectacles de la création contemporaine** : pour cela, ils se rendent à Dijon, Chalon-sur-Saône, Auxerre, Paris... Internat possible ces soirs-là pour les élèves demi-pensionnaires. Le transport des élèves au spectacle est intégralement pris en charge par la Région Bourgogne Franche-Comté. La participation financière des familles s'en trouve donc réduite.

Deux épreuves sanctionnent cet enseignement au baccalauréat : **une épreuve écrite** (*coefficient 3*) portant sur les auteurs, les œuvres et les problématiques au programme national, et **une épreuve pratique sur plateau** (*coefficient 3*). Les élèves peuvent en plus passer l'épreuve facultative avec un coefficient 2 portant exclusivement sur les points obtenus au-dessus de la moyenne.

Les élèves présentent plusieurs fois chaque année leurs travaux, en cours de réalisation ou en fin de parcours, lors de séances ouvertes à tous les publics.



L'OPTION FACULTATIVE

Elle est ouverte à **tous les élèves de Seconde, Première et Terminale, quelle que soit la filière**, générale ou technologique, qu'ils ont choisie.

Cette option comprend 3 heures d'enseignement hebdomadaires : **2 heures de pratique, avec un professeur titulaire de la certification « Théâtre – Expression dramatique » et des professionnels du théâtre, et 1 heure de théorie.**

Ils bénéficient également d'une **école du spectateur** encadrée par les professeurs du lycée, et présentent leurs réalisations en public plusieurs fois chaque année.

Au baccalauréat, ils passent une épreuve affectée d'un coefficient 2 qui ne porte que sur les points obtenus au-dessus de la moyenne.

Les choix artistiques sont éclectiques et permettent aux élèves de cette option de rencontrer des créateurs très divers et des univers esthétiques aussi variés que possible.



L'ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION

"Création et activités artistiques : arts du spectacle vivant"

Accessible aux élèves entrant en Seconde générale et technologique, cet enseignement permet, à raison d'1h30 hebdomadaire, de découvrir diverses formes artistiques de la culture contemporaine, et tout particulièrement le théâtre.

L'objectif essentiel est de **sensibiliser les élèves de Seconde aux enjeux esthétiques, techniques, économiques et sociaux de la vie artistique aujourd'hui.** Cet enseignement ouvre aussi sur la réalité des formations et des métiers de l'art et de la culture.

L'école du spectateur dont bénéficient les spécialistes d'art dramatique leur est aussi ouverte, à raison de **8 spectacles annuels en moyenne.** Cette opportunité leur permet également de rencontrer des équipes artistiques et techniques.

Il est possible de cumuler cet enseignement d'exploration avec l'option facultative « Théâtre » pour celles et ceux qui désirent bénéficier d'une approche pratique du théâtre sur le plateau.

Cet enseignement d'exploration, comme tous les autres, ne détermine aucunement l'orientation des élèves en Première, qui reste totalement ouverte quel que soit le choix fait en Seconde.